

Numéro de marché : 26-200-39

|  |
| --- |
| **Campagne de diffusion des documents d’appel des monuments gérés par le Centre des monuments nationaux**  **Lot 14 : Diffusion d’une sélection de documents d’appel des monuments des Deux-Sèvres et de la Vienne (Nouvelle Aquitaine)** |

|  |
| --- |
| **Acte d’Engagement (AE)** |

**PROCEDURE DE PASSATION** : Marché passé selon la procédure de l’appel d’offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique

**POUVOIR ADJUDICATEUR :** Centre des monuments nationaux – Hôtel de Sully – 62, rue Saint-Antoine – 75186 PARIS Cedex 04, représenté par Madame Marie LAVANDIER, agissant en qualité de Présidente du Centre des monuments nationaux.

**SERVICE GESTIONNAIRE DU MARCHE :** Direction du développement économique et de la relation visiteurs – Département du développement de la fréquentation et de la relation visiteurs

**MOIS M0** : Mois de remise de l’offre

# CONTRACTANTS[[1]](#footnote-1)

**Le présent marché est conclu entre :**

Le Centre des Monuments Nationaux, représenté comme indiqué ci-dessus,

**D’une part, ci-après dénommé « le pouvoir adjudicateur »,**

**Et d'autre part**[[2]](#footnote-2)**,**

Le candidat ci-après dénommé **« le titulaire** » :

Dénomination sociale ……………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………………………………………………………….……

**Adresse mail de contact :** ………………………………………………………………………………….……

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[3]](#footnote-3) :…………………………………………………………

Représentée par :

Nom ………………………………………………………………………………………………………………..

Qualité[[4]](#footnote-4) :

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[5]](#footnote-5):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………...

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………….

Numéro unique d'identification SIRET :………………………………………………………………………..

Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles du marché et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du Code de la Commande Publique,

**M’ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies au marché.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de 180 (cent quatre-vingts) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

**OU**

**Le groupement** □ **solidaire ou** □ **conjoint**,[[6]](#footnote-6) ci-après dénommé « le titulaire » :

**1er co-traitant mandataire du groupement :**

Dénomination sociale ……………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………………………………………………………….……

**Adresse mail de contact :** ………………………………………………………………………………….……

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[7]](#footnote-7) :…………………………………………………………..

Représentée par :

Nom ………………………………………………………………………………………………………………..

Qualité[[8]](#footnote-8) :

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[9]](#footnote-9):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………...

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………….

Numéro unique d'identification SIRET :………………………………………………………………………..

**2ème co-traitant**[[10]](#footnote-10) **:**

Dénomination sociale ……………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………………………………………………………….……

**Adresse mail de contact :** ………………………………………………………………………………….……

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[11]](#footnote-11):…………………………………………………………..

Représentée par :

Nom ………………………………………………………………………………………………………………..

Qualité[[12]](#footnote-12) :

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[13]](#footnote-13) :

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………...

Adresse : ………………………………………………………………………………………………………….

Numéro unique d'identification SIRET :………………………………………………………………………..

Chaque membre du groupement ayant pris connaissance des pièces du marché et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du Code de la commande publique,

**NOUS NOUS ENGAGEONS** sans réserve, en qualité d’entrepreneurs groupés solidaires ou conjoints[[14]](#footnote-14), conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies au marché.

L’offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 180 (cent quatre-vingts) jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans le règlement de la consultation.

# OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet le **Lot 14 : Diffusion d’une sélection de documents d’appel des monuments des Deux-Sèvres et de la Vienne (Nouvelle Aquitaine)** gérés par le Centre des monuments nationaux, dans les réseaux touristiques (hôtels, sites touristiques, chambres d’hôtes, offices du tourisme, etc.) proposés par le Titulaire dans son offre.

Les prestations sont réparties en 20 lots traités par marchés séparés et définis comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° du lot** | **Objet du lot** | **Numéro de marché** |
| 1 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel des monuments d’Occitanie | 26-200-26 |
| 2 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel des sites d’Occitanie – Monuments du Lot | 26-200-27 |
| 3 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel des sites de Dordogne (Nouvelle Aquitaine) | 26-200-28 |
| 4 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel des monuments de Provence Alpes Côte d’Azur (Ouest de la région PACA) | 26-200-29 |
| 5 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel des monuments de Provence Alpes Côte d’Azur (Est de la région PACA) | 26-200-30 |
| 6 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel en Normandie | 26-200-31 |
| 7 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel en Bretagne | 26-200-32 |
| 8 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel dans l’Aisne et dans le Grand Est | 26-200-33 |
| 9 | Diffusion d‘une sélection de documents d’appel dans l’Oise et en Ile-de-France | 26-200-34 |
| 10 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel dans la région Hauts-de-France pour la Villa Cavrois | 26-200-35 |
| 11 | Diffusion du document d’appel du château de Haroué | 26-200-36 |
| 12 | Diffusion des documents d’appel d’une sélection de monuments nationaux de Bourgogne-Franche Comté et d’Auvergne-Rhône-Alpes | 26-200-37 |
| 13 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel des monuments du Puy de Dôme et de Haute-Loire (Auvergne-Rhône-Alpes) | 26-200-38 |
| 14 | **Diffusion d’une sélection de documents d’appel des monuments des Deux-Sèvres et de la Vienne (Nouvelle Aquitaine)** | **26-200-39** |
| 15 | Diffusion d’une sélection de documents d’appel des monuments de Gironde (Nouvelle Aquitaine) | 26-200-40 |
| 16 | Diffusion des documents d’appel des Tours de La Rochelle | 26-200-41 |
| 17 | Diffusion des documents d’appel du château d’Azay-le-Rideau | 26-200-42 |
| 18 | Diffusion de documents d’appel d’une sélection de monuments de la région Centre-Val de Loire et Pays de la Loire | 26-200-43 |
| 19 | Diffusion des documents d’appel du château d’Angers | 26-200-44 |
| 20 | Diffusion des documents d’appel des monuments d’Ile-de-France et du document d’appel « Paris en 13 monuments » | 26-200-45 |

# DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée d’un (1) an à compter de sa date de notification.

Il peut être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée d'un (1) an sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Dans le cas où le Centre des monuments nationaux souhaite reconduire le marché, il notifie au Titulaire, par tout moyen, sa décision de reconduction au plus tard deux (2) mois avant la date anniversaire du marché. Le Titulaire du présent marché ne saurait refuser sa reconduction.

Le Titulaire ne saurait prétendre à une indemnité du fait de la non-reconduction du présent marché.

# PRIX

## Conditions générales de l’offre de prix

Les prix du marché sont exprimés en euros et sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l’offre (**mois M0**). En cas de remise d’une offre négociée, c’est le mois de la dernière offre qui sera pris en compte.

## Forme des prix

Le marché est traité à prix forfaitaires.

## Marché de prestations similaires

En application de l’article R.2122-7 du Code de la commande publique, le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au Titulaire du présent marché.

Lorsqu'un tel marché est passé par un pouvoir adjudicateur, la durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

## Révision des prix

Les prix sont fermes pendant 12 mois à compter de la notification du marché.

Les prix sont révisables dans les conditions fixées au marché en cas de reconduction.

## Contenu des prix

Le marché est conclu en euros hors taxes, les prix sont réputés comprendre l’ensemble des frais afférents à l’exécution des prestations, notamment toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, le transport, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l’emballage, à l’assurance et au transport jusqu’au lieu de livraison, les frais afférents à la conservation, l’entretien et l’emploi de tout matériel, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l’exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

Le taux de TVA applicable est celui en vigueur à la date d’exécution des prestations.

## Montant du marché

Le présent marché comporte une part forfaitaire.

Montant annuel de la part forfaitaire :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Montant en € HT** |  |  |
| **TVA (20 %)** |  |  |
| **Montant en € TTC** |  |  |

Soit montant toutes taxes comprises en toutes lettres : ……………………………………………………..…..

………………………………………………………………………………………………………….……………..…

# NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est de ……………………………………………………………………………………………… euros TVA incluse.

**Copie délivrée en unique exemplaire** pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

Conformément à l’article R.2191-54 du Code de la commande publique, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès de l’agent comptable du Centre des monuments nationaux.

# PAIEMENT

## Comptable assignataire des paiements

Le comptable assignataire chargé des paiements est : l’agent comptable du Centre des monuments nationaux - Hôtel de Sully – 62, rue Saint-Antoine - 75186 Paris Cedex 04.

IMPUTATION BUDGETAIRE :

CODE DESTINATION :

SERVICE GESTIONNAIRE :

NUMERO D’ENGAGEMENT : *Voir sur courrier de notification*

## Compte à créditer

Les sommes dues au titre du présent marché seront portées au crédit du compte suivant :

| **Coller un RIB original** |
| --- |

En cas de modification des coordonnées bancaires du Titulaire en cours d’exécution, celui-ci doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement au correspondant du pouvoir adjudicateur et fournir le relevé d’identité bancaire correspondant sous peine de ne pas recevoir les paiements dus. Dès lors le Centre des Monuments Nationaux ne peut être contraint au paiement des intérêts moratoires et de la somme forfaitaire de 40 €.

Dans le cas d’un marché passé avec des entrepreneurs groupés conjoints ou sur demande des entrepreneurs groupés solidaires, les prestations exécutées font l’objet d’un paiement en faisant porter le montant revenant à chaque membre du groupement, au crédit du compte ouvert au nom de chacun des membres du groupement.

## Délais de paiement

Conformément à l’article R.2192-10 du Code de la commande publique, le délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Tout retour de cette demande formulée par écrit et dûment motivé suspend toutefois le délai de paiement jusqu’à la remise par le Titulaire de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées.

Le dépassement du délai global de paiement ouvre de plein droit pour le titulaire du marché et ses éventuels sous-traitants payés directement, le bénéfice d’intérêts moratoires à compter du jour suivant l’expiration du délai global de paiement.

Conformément à l'article R.2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires mentionnés à l'article L.2192-13 est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire est prévue (article D.2192-35 du code de la commande publique) pour frais de recouvrement, celle-ci est fixée à 40 €.

Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités. L'indemnité doit être mentionnée par le titulaire, sur chaque facture concernée, elle est due par facture.

## Avance

Conformément à l’Article R.2191-3 du code de la commande publique, une avance de 5[[15]](#footnote-15) % du montant initial du marché peut être accordée au titulaire si le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et dans la mesure où le délai est supérieur à deux mois.

Je souhaite bénéficier de l'avance prévue à l’article R.2191-3 du code de la commande publique et dans les conditions définies au marché.

□ **Oui** □ **Non**

***(Le candidat doit cocher la case de son choix)***

Le mandatement de l’avance intervient sans formalités. Son délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de notification du présent marché.

Le remboursement de cette avance commence lorsque le montant cumulé des demandes d'acomptes, révision exclue, présentées par le titulaire, atteindra ou dépassera 50 % du montant initial (TTC) du marché ou de la tranche. Ce remboursement devra être terminé lorsque ledit montant aura atteint 80 % du montant initial (TTC) du marché ou de la tranche. Son montant ne sera ni révisé, ni actualisé.

Les avances versées aux sous-traitants viennent en déduction de l'avance versée au titulaire.

# ARTICLE 7. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

La signature du présent acte d’engagement emporte acceptation des pièces constitutives du marché mentionnées ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

1. L’**Acte d’Engagement** (AE) propre au lot et ses annexe(s) le cas échéant :
   * Annexe 1 : Demande d’acceptation du ou des sous-traitant(s)
   * Annexe 2 : Répartition des prestations entre mandataire et cotraitant si groupement conjoint ;
2. Le **Cahier des Clauses Particulières** (CCP) commun à l’ensemble des lots et son annexe :
   * Annexe 1 : Liste des zones et points de diffusion
3. La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire** (DPGF),
4. Le **Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de Fournitures Courantes et Services** (CCAG-FCS) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021.
5. L’**offre technique** remise par le Titulaire (note environnementale comprise) ;
6. Le **catalogue** du réseau de diffusion du Titulaire, y compris sa grille tarifaire ;
7. Les avenants postérieurs à la notification du marché, le cas échéant.

**Remarques :**

Le Titulaire doit se tenir informé de l'évolution de la législation et de la réglementation ainsi que de l'homologation des normes.

En cas d'évolution, pendant le déroulement des prestations, des normes ou règlements auxquels le présent AE ou tout autre document constituant le marché se réfèrent, le Titulaire doit en informer par écrit le Pouvoir adjudicateur pour convenir avec lui de la prise en compte ou non de cette évolution.

Cette information doit être accompagnée d'une analyse, au moins sommaire, des incidences de ces évolutions sur le marché. La décision du Pouvoir adjudicateur est alors notifiée par écrit au Titulaire dans un délai de trois (3) semaines. À défaut de notification, cette évolution n'est pas prise en compte.

En l'absence d'initiative du Titulaire, celui-ci est réputé avoir intégré cette évolution dans ses prestations, sans incidence sur le prix de sa rémunération.

En cas de litige, seul l'original des pièces détenu par le Pouvoir adjudicateur fait foi.

En cas de contradiction, la pièce de rang le plus élevé prévaut.

Une contradiction s'entend d'une impossibilité radicale d'appliquer simultanément deux stipulations. Si tel n'est pas le cas, les stipulations sont considérées comme complémentaires et s'appliquent.

Cette disposition est d'application générale, sauf dans les cas suivants :

* Lorsqu’une indication est manifestement erronée (erreur de frappe ou d'impression) et aboutirait à une réalisation aberrante ; l'indication qui apparaît manifestement comme étant la plus logique sera alors d'application même si elle figure dans une pièce de moindre priorité,
* En cas d'accord intervenu entre les parties concernées par la contradiction.

**Engagements unilatéraux du Titulaire :**

Les documents présentés par le Titulaire à l'appui de son offre constituent des engagements unilatéraux de sa part vis-à-vis du Pouvoir adjudicateur qui pourra par conséquent à tout moment, exiger de l'entrepreneur le strict respect des dispositions contenues dans ces documents. En revanche, s'agissant d'engagements unilatéraux du Titulaire, ils ne lui confèrent pas de droits, de sorte que ce dernier ne pourra s'en prévaloir d'une quelconque manière, notamment à l'appui d'une quelconque forme de réclamation au motif notamment que les moyens et méthodes effectivement mis en œuvre pour réaliser les prestations (objet du marché) diffèreraient de ceux qu'il avait décrits dans son offre technique et dans les conditions de prix et de délais convenues.

# ENGAGEMENT ET SIGNATURE DE L’ATTRIBUTAIRE

La signature de l'Acte d'engagement vaut signature des pièces remises par le soumissionnaire que le Pouvoir adjudicateur décide de rendre contractuelles.

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du dossier de marché :

Je m'engage / J'engage le groupement dont je suis mandataire / L'ensemble des membres du groupement s'engagent[[16]](#footnote-16) à :

* exécuter les prestations demandées dans les conditions fixées aux pièces contractuelles.
* respecter les dispositions de l'article L.1132-1 du Code du travail relatives à la non-discrimination au travail.
* mettre en place et/ou développer, dans le cadre de l'exécution du marché, une démarche d'amélioration continue de la qualité de mes pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité.

**Fait en un seul original,**

À …………………………………, le………………………………………

**Signature de l'entreprise**13[[17]](#footnote-17)

Nom et qualité du signataire :

**Cachet de l’entreprise**

**ATTENTION** : Si le présent acte d’engagement n’est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec le marché, un pouvoir daté et signé en original par le représentant légal l’autorisant à signer tous les documents relatifs à l’offre.

# DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée

En cas de sous-traitance, cette offre est complétée par l’annexe suivante :

* + Annexe n°1 relative à la présentation d’un ou de plusieurs sous-traitants (ou DC4).

En cas de co-traitance, cette offre est complétée par l’annexe suivante :

* + Annexe n°2 relative à la répartition des prestations.

|  |
| --- |
| **POUVOIR ADJUDICATEUR** |
| A ….…………, le ...........................  Pour le pouvoir adjudicateur,  La Présidente du Centre des monuments nationaux |

**Annexe n° 1 à l’Acte d’Engagement**

|  |
| --- |
| *DEMANDE D’ACCEPTATION DU (DES) SOUS-TRAITANTS ET D’AGREMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU (DES) CONTRAT(S) DE SOUS-TRAITANCE* |

**Joindre un acte spécial (formulaire DC4) renseigné, par sous-traitant, et accessible à l’adresse suivante :**

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

**Annexe n° 2 à l’Acte d’Engagement**

Répartition des prestations entre membres du groupement (si le groupement est conjoint)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des membres du groupement | Nature de la prestation | Montant HT de la prestation |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Cotraitant n°1

| Coller un RIB original |
| --- |

Cotraitant n°2

| Coller un RIB original |
| --- |

1. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès aux informations vous concernant, ainsi qu’un droit de modification, de rectification et de suppression. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le candidat doit remplir selon la situation concernée. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-3)
4. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-5)
6. Cocher la case correspondante [↑](#footnote-ref-6)
7. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-7)
8. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-9)
10. En cas de groupement composé de plus de deux co-traitants, ajouter des lignes [↑](#footnote-ref-10)
11. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-11)
12. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-12)
13. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-13)
14. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-14)
15. Conformément à l’article R.2191-7 du code de la commande publique, si le titulaire est une PME le montant de l’avance sera porté à 10% du montant du marché. [↑](#footnote-ref-15)
16. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-16)
17. 13 En cas de groupement solidaire, tous les membres du groupement doivent signer le marché, sauf si le mandataire a été habilité par les autres membres du groupement à signer seul le marché. Dans ce dernier cas, la signature doit être celle du mandataire habilité (le mandataire doit l’indiquer et fournir le document l’habilitant à signer au nom et pour le compte des autres entreprises membres du groupement – exemple : formulaire DC1) [↑](#footnote-ref-17)